

Rapport Annuel de GEEK SARL

sur le Progrès des principes de Global Compact des Nations Unies

Juin 2021



Message du CEO



Nous, Geek, membre de l'UN Global Compact depuis 2019, réitérons notre adhésion indéfectible au 10 principes fondamentaux établis comme socle pour tous bâtisseurs du futur aspirant à un avenir meilleur.

Témoin des progrès réalisés dans notre vision de changement de mentalité et d'amélioration de la vie en société, nous sommes encore plus convaincus du bien-fondé d'une adhésion totale aux 17 objectifs de développement durable pour une consommation et production responsable, une culture de réduction de déchet et une bonne conscience économique en accord avec l'idée d'épanouissement et du bien-être de l'individu dans sa société.

Dans cette optique, nous œuvrons pour limiter le gaspillage, l'accumulation des déchets et luttons contre toutes formes de corruption, de négligence caractérisée et toutes autres pratiques pouvant mettre en péril le dynamique de changement s'opérant dans toutes les couches de la société.

La promesse d'un avenir plus harmonieux, digne, humain et plus respectueux de notre environnement et de l'humain dans son ensemble, nous oblige à poser des actions responsables au quotidien et à promouvoir et maintenir les bonnes valeurs. Ensemble, nous sommes certains d'arriver à réalisation de cette vision.



Nom de la société :

GEEK SARL

Secteurs d'activités :

- ❖ Les solutions d'énergie renouvelable et fourniture de groupes électrogènes ;
- ❖ Génie civil ;
- ❖ Machines-outils ;
- ❖ Le conseil technique, technologique et stratégique ;
- ❖ Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nombre d'employé :

38

Signataire UN Global Compact depuis :

28 juin 2019

Personne de contact :

Gracia Mushiya

E-mail : gmushiya@geek.cd

Phone : +243 894 766 783

Adresse :

**Appartement 203, Immeuble Ex SABENA N° 33, Boulevard du 30 juin, C/Gombe-Kinshasa RD
CONGO**

Site Web :

www.geek.cd

Qui sommes-Nous ?

Geek a été créée en 2016, née d'une véritable passion pour l'ingénierie et la réalisation de divers projets à caractère technique et technologique. Notre savoir-faire et nos compétences reposent sur une main d'œuvre qualifiée, expérimentée et motivée. Quels que soient les projets, Geek accompagne, identifie l'ensemble des besoins et propose des solutions personnalisées répondant aux attentes des clients.

Notre Mission

Nous poursuivons la perfection pour atteindre l'excellence et nous démarquer dans ces différents domaines en fonctionnant dans les standards internationaux.

Notre Slogan

« Avec Passion et expertise, nous pilotons vos projets »

Notre Vision

Devenir leader dans ses différents secteurs d'activités en offrant un service de qualité, une gestion améliorée de l'entreprise et ainsi qu'être un partenaire de choix pour vous accompagner dans votre business.

Nos Valeurs

Notre entreprise est très attachée aux valeurs qui constituent son ADN, son histoire et sa culture. 5 valeurs ont été ainsi définies avec l'ensemble des collaborateurs de Geek :

- La satisfaction du client ;
- Un management de qualité ;
- L'amélioration en continu ;
- La créativité ;
- L'esprit d'équipe.

Résumé de quelques actions menées en 2021 qui cadrent avec les principes de Global Compact bâtis sur les Objectifs du Développement Durable

- Selon l'Objectif du Développement Durable qui promeut la bonne santé et le bien-être, ci-dessous quelques mesures prises :
- L'amélioration de la prise en charge médicale dans un centre médical en optant sur un forfait supérieur;
- Conformément à l'Objectif du Développement Durable qui s'appuie sur les mesures relatives à la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que le principe de précaution face aux problèmes environnementaux, GEEK SARL veille sur la réduction des pratiques à effets nocifs sur l'environnement, notamment :
- La réduction d'impression sur papier en informatisant les procédures pour lesquelles les imprimés ne sont pas une obligation ;
- La réduction de la consommation du carburant en optimisant l'usage des véhicules, c'est-à-dire, des véhicules à Diesel sont mis sur des longs trajets pour leur faible consommation et donc une faible pollution, et les véhicules à Essence pour des courts et moyens trajets.
- Enfin, pour atteindre l'Objectif de Développement Durable sur le partenariat pour la réalisation des objectifs, GEEK SARL encourage les initiatives de ses fournisseurs en faveur de la réduction de la consommation de papier afin de préserver la nature.
- L'impact environnemental de leurs activités. Elle exige de ses fournisseurs, le respect des réglementations et normes environnementales locales et internationales, ainsi que l'obtention des permis environnementaux requis. Elle demande également à ce que ses fournisseurs soient à même de prouver la mise en œuvre effective des exigences suivantes :
- Mise en œuvre d'un système de Management Environnemental ;
- Amélioration de la performance environnementale de leurs sites et outils de production, notamment par le traitement adéquat des déchets, l'élimination de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, en valorisant l'utilisation d'énergies renouvelables, la réduction de leurs consommations d'eau et d'énergie et la gestion appropriée des produits chimiques dangereux ;
- Le travail décent et conscience économique ;
- Assurance de savoir que le personnel dont les activités ont un impact direct sur l'environnement soit formé, compétent et dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement efficace de ses missions.

Droit de l'homme

Geek SARL a mis en place des procédures en accord avec les droits de l'homme, un environnement de travail sain, ainsi que des formations adéquates afin d'améliorer la performance de son personnel.

1. Une brève description de nos procédures

- Au terme d'une année de service, comptée de date à date, le travailleur a droit à un congé dont la durée est de 22 jours ouvrés ;
- Toute femme employée de la société attendant famille a droit à un congé de maternité de quatorze semaines, dont huit semaines avant l'accouchement et six après ;
- Le salaire moyen est supérieur au SMIG légalement exigé par la loi congolaise ;
- Les employés travaillent dans des conditions les plus ergonomiques possibles ;
- Geek SARL prend en charge les soins de santé de l'employé et toute sa famille ;
- Le choix de nos fournisseurs est basé sur le respect de nos procédures de sélection;
- Le maintien propre de nos bureaux est fait par l'adoption des 5 S ;
- Nous avons rendu disponible un espace repas pour que les employés puissent profiter de leur pause-déjeuner, équipé d'une fontaine et un micro-onde ;
- Les employés ont accès au thé, lait, sucre, eau potable etc. ;
- Tous les employés ont des contrats en bonne et due forme.

2. Activités réalisées au cours de l'année

- Recyclage sur l'anti-incendie à tous les employés ;
- Formation de first Aid ;
- Formation en Project Management ;
- Formation en leadership ;
- Réunion sur nos objectifs et un regard sur l'ensemble des activités de l'entreprise chaque premier vendredi du mois.
- Actuellement, 93% du personnel a accès au mail, ce qui permet aux échanges en temps réel d'informations pour le bon déroulement du travail ;

3. Activités prévues pour l'année prochaine

- Recyclage sur l'utilisation des extincteurs ;
- Participation à la plantation des arbres à IBI Village qui est considéré comme le poumon de la ville de Kinshasa ;
- Participation à la sensibilisation sur les questions environnementales auprès des plus jeunes ;
- Formations de plusieurs employés.

Environnement

La Société considère que la protection de l'environnement est un élément important de la citoyenneté et de la gouvernance de l'entreprise. Elle s'est engagée à réduire au maximum l'impact de nos activités sur l'environnement avec des méthodes qui sont socialement responsables. Nous encourageons les programmes qui favorisent un environnement sain.

GEEK tient à promouvoir la protection de l'environnement en menant toutes ses activités. Des mesures doivent être prises afin de prévenir les pollutions.

Le contrôle environnemental performant avec soin est préconisé et des mesures doivent être prises pour l'améliorer.

1. Lutte contre la pollution



- Identifier les activités, services qui posent un risque significatif pour l'environnement ;
- Effectuer une évaluation appropriée à l'environnement ;
- Atténuer immédiatement des impacts sur l'environnement si l'évaluation montre qu'un danger pose un risque inacceptable.

2. La corruption (lutte contre la corruption)



- Prohibition de toutes formes de corruption : GEEK SARL applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et de trafic d'influence. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables en matière de corruption et qu'ils prennent des mesures appropriées pour prévenir, détecter et sanctionner tout fait relevant, directement ou indirectement, de la corruption ou du trafic d'influence dans le champ de leurs activités.
- Cadeaux, marques d'hospitalité ou autres avantages : Les employés de GEEK SARL ne doivent pas accepter de cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage qui risque d'avoir une influence réelle, apparente ou potentielle sur leur objectivité dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités officielles ou de les placer dans une situation d'obligé envers le donateur. Cela inclut l'admission gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs et culturels, à des déplacements ou à des conférences.
- L'acceptation d'un cadeau, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre avantage est autorisé si la situation se produit rarement, la valeur est inférieure à 50 \$, elle est conforme aux règles de la courtoisie ou du protocole, elle survient lors d'une activité ou d'un événement lié à l'exercice des fonctions officielles de l'employé de GEEK SARL visé et elle ne compromet ou ne semble pas compromettre l'intégrité de l'employé de GEEK SARL concerné ou de son département.
- Lorsqu'il est impossible de refuser un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage ne répondant pas à ces critères d'acceptabilité, ou lorsqu'on estime qu'il est suffisamment avantageux pour l'organisation d'accepter certains types de marques d'hospitalité, les employés de GEEK SARL doivent demander conseil à leur chef de département par écrit.

3. Evaluations des risques

Une fois un danger a été identifié, il est nécessaire de déterminer le risque associé à ce danger et il sera évalué en utilisant la matrice ci-dessous :

		MATRICE DU RISQUE				
PROBABILITE	5	10	15	20	25	
	4	8	12	16	20	
	3	6	9	12	15	
	2	4	6	8	10	
	1	2	3	4	5	
		SEVERITE				

Niveau du Risque	
1-4	Risque bas
5-9	Risque Moyen
10-25	Risque élevé

Probabilité		Sévérité	
1	Rare	1	Blessure mineure
2	Peu probable	2	Cas de 1er soin
3	Probable	3	Perte de temps 3 jours
4	Très probable	4	Blessure majeure
5	Certain	5	Fatalité

4. Rôle et responsabilité

❖ Responsable SHEQ

- Préconiser, mettre en place et suivre les procédures sécurité et environnement ;
- Effectuer des audits internes en matière d'application des process et de la réglementation ;
- Faire respecter les exigences légales qui s'appliquent au domaine d'activité ;
- Animer une équipe chargée de mettre en place et d'appliquer la démarche qualité et environnement ;
- Sensibiliser les membres de l'entreprise aux enjeux liés à la sécurité, la qualité et l'environnement ;
- Se tenir informé de l'évolution des référentiels de management (ISO 26000, ISO 9001, Label Diversité, ...) ;
- Planifier l'amélioration du système de management (audits, surveillance, réunions, actions d'amélioration, ...) ;
- Établir ou entretenir les relations avec les différentes institutions représentatives et les organismes tierce partie (syndicats, délégués du personnel, comité d'entreprise, certificateur, organismes de contrôle, institutionnels, médecine du travail, ...) ;
- Mettre en œuvre et suivre la prévention des risques (environnement et sécurité) ;
- Piloter l'amélioration au travers des actions correctives et préventives ;
- Participer à la gestion des accidents ou aux situations d'urgence ;
- Impliquer et sensibiliser les collaborateurs sur la satisfaction des clients, le respect de l'environnement et la prévention des risques pour la santé et la sécurité ;

❖ Superviseur

- Intégrer les agents à cette procédure ;
- S'assurer que l'identification et l'évaluation des risques sont guidées ;
- Consulter les employés sur les différentes procédures de travail afin d'identifier les risques liés à chaque type de travail.

❖ Employés

- S'assurer que tous les risques relatifs au travail sont rapportés à leur superviseur ou au SHEQ Mgr.
- S'assurer que leurs actions ne présentent pas un danger pour eux-mêmes, pour les autres, pour les équipements, ni pour l'environnement.

5. Les politiques et les procédures

Élaborer et communiquer des politiques qui traitent de la lutte contre la corruption ainsi que de la fraude et de la méconduite. Par exemple, les politiques de don, la politique sur les conflits d'intérêts, la politique sur l'obligation de rendre compte, les procédures disciplinaires et la politique de gestion des conséquences.

6. Communication et formation

S'assurer que tous les employés, y compris les fournisseurs clés et les employés sous-traitants, reçoivent l'information sur le Code de conduite et d'éthique. Entreprendre une formation initiale sur toutes les nouvelles normes concernant les politiques et procédures clés en matière d'éthique.

7. Activités réalisées

- Participation à l'assemblée Générale le 08 Avril 2021 ;
- Participation au High level conference sous le thème « Lutte contre la corruption : le rôle de l'Etat dans la lutte contre la corruption » à l'ambassade du Pays-bas le 09 Décembre 2021;
- Participation à l'une évaluation de la conférence Anti-corruption tenue le 9 Décembre 2021 ;

8. Mesures - out Comes

- Réduction de l'impact de la fraude et des fuites de revenus.
- Mesures d'éthique et de valeurs ; la compagnie n'a pas hésité de se séparer des employés qui ont gravement contrevenu au code de conduite ;
- Sensibilisation accrue à la conformité grâce à la vulgarisation massive et passage au test en ligne du code d'éthique ;

9. Activités prévues pour l'année prochaine

- Vulgarisation continue sur les nouvelles dispositions de lutte contre la corruption.